

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

## Décision n° 9358 du 6 février 2018 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1803551S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4136-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps de sous-officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35) ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012, fixant les conditions d'attribution du brevet de chef de service aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 195 du 23 août 2012, texte n° 7) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015, modifiant certaines dispositions relatives à la formation des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'instruction n° 82800/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) ;

Vu l'instruction n° 82900/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative à la spécialité et à la formation professionnelle complémentaire des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN),

Décide:

### Article 1<sup>er</sup>

Le brevet de chef de service est attribué, à compter du 2 février 2018, aux sous-officiers dont le nom suit :

<b>Bacher</b> Stéphanie	NIGEND : 207 772
<b>Bouazzi</b> Anas	NIGEND : 226 482
<b>Dairon</b> Karine	NIGEND : 178 628
<b>Dautremay</b> Philippe	NIGEND : 192 515
<b>Gouzien</b> Anaïs	NIGEND : 169 392
<b>Jacquel</b> Nadine	NIGEND : 205 692
<b>Jarry</b> Gaëlle	NIGEND : 214 651
<b>Joly</b> Sébastien	NIGEND : 202 211
<b>Mathieu</b> Sophie	NIGEND : 227 874
<b>Morbello</b> Sonia	NIGEND : 205 949
<b>Moreau</b> Cathy	NIGEND : 167 770
<b>Paillox</b> Yohann	NIGEND : 209 700
<b>Recoules</b> Sébastien	NIGEND : 172 370
<b>Rouyer</b> Christophe	NIGEND : 212 473
<b>Rouyer</b> Isabelle	NIGEND : 218 745

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI